



Ville de Lausanne

Direction de la sécurité
et de l'économie
case postale 5354 – 1002 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2020

Covid-19 et économie lausannoise : liste des aides existantes sous forme de check-list

Madame, Monsieur,

L'épidémie du Covid-19 se répercute fortement sur la situation financière de nombreux d'acteurs économiques. Le Conseil fédéral a arrêté un train de mesures pour en atténuer l'impact. Le Canton de Vaud a aussi émis des directives subsidiaires. La Municipalité de la Ville de Lausanne a également mis en place certaines aides.

Afin de vous orienter dans cette situation économique difficile, la Municipalité a compilé, après consultation des organisations économiques faitières indiquées à la dernière page, une liste des aides sous forme de check-list, destinée à tous les acteurs économiques domiciliés à Lausanne (sociétés, indépendants, associations, fondations, ...).

Le caractère exceptionnel de cette période justifie une information et un soutien accru aux démarches des entreprises et des indépendants dont les investissements et le labeur parfois de toute une vie sont mis gravement en danger. La Municipalité remercie toutes les entreprises et toutes les indépendantes et les indépendants lausannois pour les efforts qu'ils déploient afin de préserver la capacité de notre ville à soutenir l'emploi et faire face au défi économique posé par l'épidémie du Covid-19.

La check-list est accessible à la page <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/economie-et-commerces/COVID-19.html> du site internet de la Ville. Les questions peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : urgence.entreprises.covid19@lausanne.ch ou par téléphone. La check-list sera actualisée en fonction des décisions des autorités compétentes.

Avec nos vœux de santé, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le conseiller municipal

Pierre-Antoine Hildbrand

La cheffe de service

Florence Nicollier



Check-list lausannoise

Les **mesures décidées par le Conseil fédéral** pour aider les acteurs économiques sont présentées sur le site du Secrétariat à l'Economie (SECO) où vous trouverez les annonces actualisées (https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html).

Les **mesures adoptées par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud** pour soutenir les acteurs économiques vaudois sont présentées sur le site du canton où vous trouverez la liste actualisée des questions fréquentes (FAQ) et les informations sur des cas spéciaux (<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/coronavirus-informations-pour-les-entreprises-vaudoises/>).

Les questions relatives aux **baux et loyers** peuvent faire l'objet d'arrangements entre propriétaires et locataires. La Ville de Lausanne a renoncé à percevoir les loyers de ses locataires commerciaux (commerces et établissements publics) touchés par l'interdiction d'activités, à partir du 1er mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020, voire davantage en cas de prolongation des mesures fédérales et cantonales. Certaines taxes et émoluments sont également temporairement supprimés. Le Canton de Vaud, moyennant convention, peut prendre à sa charge 25 % du loyer commercial, 50 % à charge du propriétaire et 25 % à charge du locataire (voir lien du paragraphe précédent).

Des **entreprises ou autres entités privées** se sont également déclarées prêtes à proposer leur aide aux entrepreneurs exposés aux conséquences du ralentissement de l'activité économique.

1. Mesures fédérales

A. Aides sous forme de liquidités

Demandé Obtenu

A.1. Crédits transitoires spécifiques :

A.2. Report des contributions aux assurances sociales :

A.3. Reports sans intérêt moratoire des délais de paiement :

de l'impôt fédéral direct, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes :

des prélèvements incitatifs et des droits de douane :

A.4. Vérification et règlement rapides de la facture des créanciers par les unités administratives fédérales sans attendre l'expiration des délais de paiement :

A.5. Suspension des poursuites et des faillites au titre de la loi fédérale (LP) :

A.6. Mesures dans le domaine du tourisme et de la politique régionale :

B. Extension du chômage partiel

Demandé Obtenu

B.1. Chômage partiel pour les salariés dont la durée d'engagement est limitée et les personnes au service d'une organisation de travail temporaire :

B.2. Chômage partiel pour les personnes qui sont en apprentissage :



- B.3. Chômage partiel pour les personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur :
- B.4. Suppression du délai de carence (délai d'attente) pour pouvoir bénéficier du chômage partiel :
- B. 5. Simplification du traitement des demandes et du versement des indemnités du chômage partiel :

C. Indemnités en cas de perte de gain pour les salariés Demandé Obtenu

- C.1. Indemnisation des parents qui doivent interrompre leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants :
- C.2. Indemnisation en cas d'interruption de l'activité professionnelle en raison d'une mise en quarantaine ordonnée par un médecin :

D. Autres aides Demandé Obtenu

- D.1. Prêts sans intérêt aux entreprises culturelles à but non lucratif :
- D.2. Indemnité pour le préjudice financier subi par les entreprises culturelles :
- D.3. Prêts pour combler le manque de liquidités des organisations sportives professionnelles :
- D.4. Subventions pour les organisations sportives bénévoles :
- D.5. Aide d'urgence dans le secteur du tourisme :
- D.6. Mesures de droit du travail concernant les hôpitaux et les cliniques :
- D.7. Régime spécial en matière de cautionnement (décision du Conseil fédéral du 13 mars 2020) :

E. Aides pour les indépendants Demandé Obtenu

- E.1. Indemnités en cas de perte de gain y compris les artistes :
- E.2. Indemnisation en cas de fermeture d'établissement indépendant et ouvert au public :
- E.3. Indemnisation des parents qui doivent interrompre leur activité pour s'occuper de leurs enfants :
- E.4. Indemnisation en cas d'interruption de l'activité professionnelle en raison d'une mise en quarantaine ordonnée par un médecin :
- E.5. Aides immédiates aux artistes :
- E.6. Indemnité pour le préjudice financier subi par les sociétés de musique et de théâtre amateurs :
- E.7. Indemnité pour le préjudice financier subi par les artistes :



2. Mesures cantonales et autres mesures

F. Mesures pour les grandes entreprises, les PME et les start-up

	Demandé	Obtenu
F.1. Réduction de l'horaire de travail (RHT) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F.2. Crédits transitoires COVID-19 cautionnés par la Confédération :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F.3. Demande de modification des acomptes d'impôt 2020 :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F.4. Aide Covid-19 start-up de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

G. Mesures pour les indépendants

	Demandé	Obtenu
G.1. Allocations perte de gain :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G.2. Réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les salariés :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G.3. Crédits transitoires COVID-19 cautionnés par la Confédération :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G.4. Demande de modification des acomptes d'impôt 2020 :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

H. Mesures pour baux et loyers

	Demandé	Obtenu
H.1. Renonciation de la Ville de Lausanne à percevoir les loyers de ses locataires commerciaux touchés par l'interdiction d'activités :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H.2. Renonciation consentie par le propriétaire des locaux occupés par votre raison sociale :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H.3. Aide cantonale à fonds perdu pour soulager la charge locative des petits commerçants et restaurateurs :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H.4. Autre arrangement avec le propriétaire (report, allègement, ...) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

I. Autres mesures privées

	Demandé	Obtenu
I.1. Aide bancaire :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
I.2. Autres aides :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



3. Liens des organisations patronales et institutions concernées

Centre Patronal
Route du Lac 2
1094 Paudex
+41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch
<https://www.centrepatronal.ch/coronavirus>



Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
Case postale 315
CH - 1001 Lausanne
+41 21 613 35 35
cvci@cvci.ch
<https://www.cvci.ch/coronavirus/>



GastroVaud
Avenue Général Guisan 42
1009 Pully
+41 021 721 07 07
info@gastrovaud.ch
<https://www.gastrovaud.ch/faq/faq-coronavirus/>



Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2
1131 Tolochenaz
+41 021 632 10 00
info@fve.ch
<https://fve.ch/a-propos/info-coronavirus>



Chambre vaudoise immobilière CVI
Rue du Midi 15
Case postale 5607
1002 Lausanne
+41 021 341 41 41
mail@cvi.ch
<https://cvi.ch/>



Prométerre
Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1 et 3
Case postale 1080
1001 Lausanne
info@prometerre.ch
<https://www.prometerre.ch/>



Département cantonal de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
Rue Caroline 11
1014 Lausanne
+41 21 316 60 21
info.spei@vd.ch
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/entreprises/Q_A_Enterprises.pdf



Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
Infoline pour les entreprises
+41 58 462 00 66
coronavirus@seco.admin.ch
https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra